



**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

**Séance du 21 décembre 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 30  
Nombre de procurations : 05  
Nombre de conseillers votants : 35  
Date de convocation : 15 décembre 2022  
Date de publication : 28 décembre 2022

**Conseillers-ères présents-es :**

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,  
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,  
Mme Isabelle MANGIN, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane  
CHAMPANHET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, M. Daniel  
GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, M. Alexandre  
DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques  
PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme  
Blandine CRÉTIN-MAITENAZ, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle  
DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine DEMORTIER, Mme  
Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-  
RÉPUBLIQUE, Mme Justine GRUET, M. Hervé PRAT, M. Nicolas GOMET,  
M. Ako HAMDAR, M. Timothée DRUET, Mme Christine MUGNIER,  
Mme Nadine HERRMANN

**Référence**

22.21.12.119

**Commission**

Fonctionnement de l'Institution

**Objet**

Rapport Social Unique 2021

**Secrétaire de séance**

Nicolas GOMET

**Rapporteur**

Isabelle MANGIN

**Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :**

M. Mathieu BERTHAUD à M. Jean-Baptiste GAGNOUX  
Mme Maryline MIRAT à Mme Isabelle MANGIN  
M. Patrice CERNELA à M. Jean-Pascal FICHÈRE  
Mme Laetitia JARROT-MERMET à M. Hervé PRAT  
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Catherine DEMORTIER

**Conseillers-ères absents-es non représentés :**

Mme Nathalie JEANNET (DCM 22.21.12.122-123-124) ; Mme Catherine  
NONNOTTE-BOUTON (DCM 22.21.12.127-128-129) ; Mme Isabelle  
DELAINE (DCM 22.21.12.139-140)

Vu le Code Général de la Fonction Publique (articles L231-1 à L231-4),  
Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport  
social unique dans la fonction publique, fixant les conditions et modalités de sa mise en œuvre,  
Vu l'avis du Comité Technique commun du 25 novembre 2022,

Le rapport social unique rassemble les éléments et données à partir desquels sont établies les Lignes  
Directrices de Gestion qui permettent aux employeurs publics de formaliser leur politique de gestion des  
ressources humaines. Il présente les données relatives aux effectifs, au temps de travail, aux  
rémunérations, aux conditions de travail – hygiène et sécurité, à la formation et aux droits sociaux.

Le rapport figurant en annexe présente les données de la Ville de Dole pour l'année 2021.

Vu l'avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l'Institution » du 16 décembre 2022,

Le Conseil Municipal **PREND CONNAISSANCE** du Rapport Social Unique 2021 présenté en annexe pour  
la Ville de Dole.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances/Ressources Humaines

Fait à Dole, le 21 décembre 2022.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Jean-Baptiste GAGNOUX

Accusé de réception en préfecture  
039-213901986-20221221-DCM2212112119-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2022  
Date de réception préfecture : 23/12/2022

